



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	18 septembre 2014
Date d'affichage de la convocation	18 septembre 2014
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CREPEL Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	MARTEL Laurence
ROLLAND Dominique	POUESSEL Murielle	LEBRETON David

En préliminaire de cette séance, Messieurs TALLEUX & DUPÉ des Ets BODET, entreprise de maintenance des cloches de l'Eglise, nous ont présentés en plusieurs phases l'audit réalisé sur les cloches le 6 août dernier :

- **Première phase : Déplacement sur le site pour expertise méthodique de l'installation campanaire**
 - o **Relevé dimensionnel de l'installation campanaire et des 3 cloches**
 - o **La vérification minutieuse de l'état de conservation des cloches et des équipements**
 - o **L'observation du comportement des charpentes beffroi et clocher lors de la mise en volée des cloches.**

- **Seconde phase : Rapport technique détaillé de l'audit rédigé au bureau d'études**
 - o **L'état des lieux exhaustif de l'installation campanaire argumenté par les photographies**
 - o **Le calcul des poussées dynamiques des cloches en volée**
 - o **La conclusion**
 - o **La solution proposée avec la logistique importante nécessaire au chantier**
 - o **Les plans détaillés de l'installation en 3D (chambre du clocher, charpente du beffroi et des cloches)**

- **Troisième phase : Présentation du dossier**
 - o **La remise du dossier complet accompagné des explications**

Avant de commencer, Madame Blandine RÉGEARD demande s'il est possible de raccourcir l'ordre du jour – celui-ci semble long et certains sujets vont nécessiter du débat. Les membres de l'assemblée approuvent et décident sur proposition de Monsieur le Maire de reporter le point n°7.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2014
3. Service technique : création d'un poste permanent
4. Salle polyvalente : proposition de l'entreprise CARRÉ
5. Lotissement Les Forges : décision modificative n°1
6. Restauration scolaire St Méen : participation aux frais de repas
7. Résultats des groupes de réflexion sur l'utilisation des salles
8. Décisions – Informations
 - a. Soutien de l'Association des Maires de France pour alerter sur la baisse des dotations
 - b. Noces de Diamant le 4 octobre 2014
9. Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Madame Lydie MÉAL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2014

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2014 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T 2014-30 – Service technique : création d'un poste permanent statutaire

⇒ Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°) ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois ;

Vu le budget communal adopté par délibération n°2014/19 du 24 avril 2014 ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2011/20 du 2 mars 2011 ;

Considérant la nécessité de **créer un emploi permanent** compte tenu de la fin de contrat de l'agent non titulaire recruté pour un accroissement d'activité au sein du service espaces verts et dont le poste devient nécessaire à la bonne organisation du celui-ci.

En conséquence, Monsieur le Maire propose **la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème}** pour l'exercice des fonctions : entretien des espaces verts. Il peut aussi être amené à effectuer des travaux de petite manutention et assurer l'entretien du matériel et des locaux du patrimoine de la collectivité, **à compter du 8 octobre 2014.**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

⇒ **Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2014.

**FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
2014-31 – Salle polyvalente : proposition de l'entreprise CARRÉ**

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés sur la salle polyvalente courant 2013 et 2014 (désamiantage, couverture, isolation, peintures).

Depuis, des fuites d'eau ont révélé qu'il était nécessaire de remplacer le chéneau de la salle polyvalente. Celui-ci n'était pas prévu dans le marché à procédure adaptée de 2013 puisqu'il semblait en bon état.

Trois entreprises de couverture ont été sollicitées :

- Dominique ROLLAND de Quédillac
- Cyril LEGALAIS de Quédillac
- Stéphane CARRÉ de Plumaugat

Les deux entreprises de Quédillac ont refusé de répondre à la demande en raison de l'attribution du marché de 2013 – lot couverture – attribuée à l'entreprise CARRÉ de Plumaugat. Elles ne souhaitent pas intervenir sur un chantier réalisé par une autre entreprise (assurance décennale en cas de litiges).

L'entreprise CARRÉ a présenté un devis de 7 775 € HT (intervention mi-octobre).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise CARRÉ pour un montant de 7 775 € HT. Les travaux seront imputés à l'opération 90 – salle polyvalente (article 2315).

A propos de la salle polyvalente, Blandine RÉGEARD signale que l'ancienne peinture orange ressort à quelques endroits.

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
2014-32 – LOTISSEMENT LES FORGES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Au vu du manque de crédits à l'article 66111 – Intérêts d'emprunts, Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget du Lotissement Les Forges :

▸ **DM N°1 – Ajustement de crédits**

Dépenses de fonctionnement

Article 605 - Travaux - 1 600 €
Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance + 1 600 €

Op d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Article 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement + 1 600 €

Recettes de fonctionnement

Article 796 – Transfert de charges financières + 1 600 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

2014-33 - Restauration scolaire de Saint-Méen-le-Grand – Prix des repas

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Maire de Saint-Méen-le-Grand concernant la tarification applicable aux élèves usagers du restaurant scolaire pour l'année 2014/2015. Ce courrier précise que le Conseil Municipal de Saint-Méen-le-Grand, par délibération en date du 28 juillet 2014, a fixé les nouveaux tarifs de repas comme suit :

Usager	Tarif « mévennais »	Tarif « hors commune »
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3,40 €	4,56€ (Soit le coût réel du repas)
À compter du 3 ^{ème} enfant	2,55 €	
Élève « usager exceptionnel »	3,70 €	

Monsieur le Maire présente l'évolution des tarifs depuis 2008/2009.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle prise en charge par la Commune de Quédillac du surcoût (par rapport aux élèves mévennais) applicable aux élèves Quédillacais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **REFUSE** de prendre en charge le différentiel de prix de repas existant entre les enfants de Quédillac et ceux de Saint-Méen-le-Grand.

RÉSULTATS DES GROUPES DE RÉFLEXION SUR L'UTILISATION DES SALLES

En début de séance, le conseil municipal a décidé de reporter ce sujet.

Décisions – Informations

⇒ **Soutien de l'Association des Maires de France pour alerter sur la baisse des dotations**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de QUÉDILLAC rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble» ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de QUÉDILLAC estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Quédillac **SOUTIENT** à la majorité (13 pour et 2 abstentions : Christine BOUGAULT & David LEBRETON) les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

⇒ Noces de Diamant le 4 octobre 2014

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal l'invitation aux Noces de Diamant de Mr & Mme Roger BARBIER qui seront célébrées le 4 octobre prochain à 16 h 15 à la mairie. Un vin d'honneur offert par la municipalité, sera servi à la salle des associations. Les membres du conseil municipal sont invités à la préparation de la salle à 14 h.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant trois délibérations (n°2014/30 à 2014/33), la séance est levée à 23 h 15. La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 octobre 2014 à 20 heures.